



frais de notaire sur achat vefa

Par **roro7352**, le **07/03/2012** à **15:28**

j'ai en cours l'achat d'un appartement à financer en vefa, cet appartement sera créé dans un ancien bâtiment construit en 1936 et ayant toujours servi de colonie de vacances. il n'a jamais été habité.
ce bâtiment sera donc transformé de colonie de vacances en bâtiment de 21 appartements. je pensais bénéficier de frais de notaire réduits du fait de la vefa, hors mon notaire m'informe que les travaux seront considérés comme travaux de rénovation (tva à 7%) et non de construction (tva 19.6%) ce qui semble déterminer les frais de notaire. Pourtant le bâtiment hors sa structure sera totalement transformé . L'écart sur les frais de notaire est de 7000 euros environ. Cette interprétation me semble litigieuse. Pouvez vous m'éclairer
Merci d'avance